

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20241202-2024_12_02_07-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle arbre de Noël – Association Défi.

L'an deux mille vingt-quatre le deux décembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 26 novembre 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 4 décembre 2024.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h18), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Marilyn PERNOT à Jacques RACINE, Jean-Bernard FRANC à Françoise FRANC, Martine CHORVOT à Laurence LIARD,

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Evelyne COMBRES, Jean-Jacques CARILLON.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

Ayant donné procuration : 3

Excusés – absents : 6

Résultat du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le
ID : 025-212503676-20241202-2024_12_02_07-DE



Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

Subvention exceptionnelle- Arbre de Noël Association DEFI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis plus de 35 ans, les structures d'insertion par l'économique assurent la mise au travail et l'accompagnement de personnes en difficulté, privées d'emploi.

C'est ainsi que près de 674 personnes en 2023 (625 en 2018), auront bénéficié d'un contrat de travail ou d'une mesure d'accompagnement sur l'une ou l'autre de leurs activités.

Pour les fêtes de fin d'année 2024, l'ensemble des associations Défi ont la volonté d'apporter un peu de rêve, de convivialité et de partage à leur public. C'est ainsi qu'un Arbre de Noël avec un goûter et une distribution de chocolats pour les salariés et leurs enfants sont organisés (250 à 300 personnes environ).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de verser à l'Association Défi, comme les années précédentes, une subvention à hauteur de 150€.

BENEFICIAIRE	Montant de la Subvention	Compte	Fonction
Association Défi	150 €	65748	024

- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le
ID : 025-212503676-20241202-2024_12_02_07-DE



Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 4 décembre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr